

Participation de la FENVAC au groupe de travail du FGTI sur l'emploi

mardi 26 septembre 2017, par [Thémis](#)



Le FGTI a lancé une réflexion sur le retour à l'emploi des victimes en partenariat avec les représentants d'associations de victimes.

En se basant sur une enquête réalisée par les gestionnaires auprès des victimes, le FGTI a souhaité affiner sa mission d'indemnisation des préjudices en s'intéressant à l'atteinte à la capacité professionnelle. Le FGTI qui entend contribuer efficacement au parcours de reconstruction des victimes veut prendre en compte leurs attentes en termes de retour à l'emploi, d'insertion et de reconversion professionnelle.

Ce groupe de travail, auquel la FENVAC participe, s'est réuni pour la première fois le 15 septembre au sein du FGTI. L'objectif de ce travail participatif est de recenser les besoins des victimes concernant la thématique de l'emploi, faire un état des lieux des mesures existantes et dresser un plan d'action qui sera expérimenté dès 2018.

La FENVAC salue l'initiative du FGTI mais tient à rappeler que l'accompagnement qu'il proposera en matière d'emploi devra se faire au cas par cas, notamment grâce à une expertise approfondie prenant en compte l'intégralité des conséquences professionnelles pour les victimes. Leur chemin vers la reconstruction n'est pas unique, il est donc primordial que les victimes conservent leur liberté de choix quant à leur orientation professionnelle, sans que cela n'ait d'incidence sur la reconnaissance et l'indemnisation de leur préjudice à caractère professionnel.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu courant novembre.